



## REGLEMENT PARTICULIER

# 40° RALLYE

# DUNES ET MARAIS

6 – 7 - 8 Octobre 2017



## PROGRAMME - HORAIRES

26.08.2017	Minuit	Parution du Règlement et Ouverture des engagements
22.09.2017	Minuit	Clôture des engagements tous Concurrents
04.10.2017	13 h00	Au 06 Octobre 2017 Midi Disponibilité des carnets d'itinéraire (voir article 7.1.8.P et article 6.2.6.P)
06.10.2017	7 h 45	Convoi de reconnaissance (si la météo le permet) RDV Aérodrome de Royan –Médis. (Départ à 8H) (voir 6.2.6.P)
06.10.2017	15h45 à 17h55	Vérifications administratives (convocation heure idéale) Salle des Fêtes de St Palais /mer (voir article 1.3.P)
06.10.2017	16h45 à 19h10	Vérifications techniques Parking Centre Leclerc, Route de Saintes à Royan
06.10.2017	17 h 00	1ère réunion du Collège. Mairie de St Palais/mer
06.10.2017	19 h 45	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Au Parc Fermé de Royan
06.10.2017	20 h 00	Briefing concurrents au Parc Fermé de Royan
07.10.2017	07 h 45	Départ du rallye, 1 <sup>o</sup> étape, sortie parc fermé, départ du 1 <sup>er</sup> concurrent Lieu : Royan, Esplanade Kerimel de Kerveno (entre Port et Front de Mer).
07.10.2017	16 h 58	Arrivée 1 <sup>er</sup> étape entrée parc fermé du 1 <sup>er</sup> concurrent. Lieu : Centre Ville de SAINT PALAIS SUR MER
07.10.2017	20 h 00	Affichage des résultats partiels de la 1ère étape et ordre et heures de départ de la 2ème étape Lieu : PC Mairie de St PALAIS SUR MER
08.10.2017	07 h 45	Départ 2 <sup>ème</sup> étape, sortie parc fermé Lieu : Centre Ville de SAINT PALAIS SUR MER
08.10.2017	15 h 48	Arrivée 2 <sup>ème</sup> étape, entrée parc fermé du 1 <sup>er</sup> concurrent Lieu : Centre Ville de SAINT PALAIS SUR MER
08.10.2017		Affichage des résultats au PC Mairie de St PALAIS SUR MER au plus tard 30' après l'entrée du dernier concurrent au parc fermé.
<b>08.10.2017</b>	<b>19 h 00</b>	<b>Remise des prix Salle des Fêtes de ST PALAIS SUR MER</b>

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA AUGIAS organise les 6.7.8. Octobre 2017, en qualité d'organisateur administratif et l'écurie Côte de Beauté en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

### **40<sup>ème</sup> Rallye National Tout Terrain « DUNES ET MARAIS »**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° **750** en date du **26/07/2017**

Le présent règlement a reçu le visa de la Ligue Sport Auto Poitou Charentes N° **20/2017** en date du **13.07.2017**

#### **Comité d'organisation :**

Présidents : Mrs Thierry APPRIEUX et Jacky HERBERT

Secrétaire : Mr Alexis MISBERT

Trésorier : Mr Fabrice RAYRAT

L'organisateur technique est Mr Jacky HERBERT, coprésident de l'Ecurie Côte de Beauté

Secrétariat administratif :

Jacky HERBERT

8, Rue de Didonne

17120 SEMUSSAC

Tél : +33 611 881 878

E-mail : [dunesetmarais@yahoo.fr](mailto:dunesetmarais@yahoo.fr)

Permanence du Rallye :

Le 06 Octobre : (de 15h à 18h) Salle des Fêtes de St Palais /Mer

Le 07 et 08 Octobre : au PC du Rallye, Mairie de Saint Palais sur Mer Tel : +33546235660

Pendant tout le rallye : Directeur de Course Tél : +33 683 792 006

#### **1.1P. OFFICIELS**

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Observateur FFSA	HULOT	René Jean	07288	10.03
Président de collège	ROUX	Gilles	1482	15.04
Membres du collège	BONNAUD	Jean Paul	7948	11.01
	VIGNERTE	Jean Pierre	7647	10.03
Directeur de course	LUCAS	Gilbert	12948	14.22
Directeur de course adjoint	LORRE	Joseph	10395	12.02
Directeur de course adjoint / délégué ES	MONNIER	Sylvie	9968	13.07
"	PERROT	Elisabeth	6567	15.04
"	CONDEMINE	Bernard	6916	11.10
Directeur de course ES	COURTIN	Jacques	6233	15.04
"	MINEUR	Jean Louis	29169	12.09
"	PAINVIN	Dominique	7706	10.03
Tricolore	PERROT	José	6570	15.04

OTT	PELISSIE	Michel	147969	10.03
Damier	MONNIER	Sylvain	9636	13.07
Commissaires techniques délégués FFSA	VERRON DABADIE	Sébastien Gérard	46757 10602	17.14 10.03
Commissaires techniques	COUSTE	Jean Michel	13305	10.03
”	HERHEL	Olivier	15550	15.03
”	ROQUES	Jean Pierre	178808	11.01
”	PHELIPEAU	Jean Luc	09060	11.10
”	MAIRE HEGUY	Jean Marie	29577	10.03
”	COURTIN	Philippe	42190	15.04
”	DARLAVOIX	Vincent	170389	17.14
”	VINCENT	Robert	8793	11.01
Chargé des relations avec les concurrents	DOYEN CONDEMINE LE GUELLAUD	Sylvie Catherine Henri-Louis	154219 56617 5555	14.22 11.10 11.04
Responsables Parcs	DABADIE VALIBOUZE	Christine Patrick	10602 252057	10.03 10.03
JUGE DE FAIT CONTRÔLE PUBS	POINOT BAVOIX	Jacques Jean Luc	5558 14659	11.01 11.01
Médecin PC	BILLES	Jean François	13557	10.04
Chronométrateur responsable	MONFORT	Stéphane	38611	12.05
Chargé relation presse	METIVIER	Magalie	252057	11.01

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 40 ° rallye tout terrain « DUNES ET MARAIS » compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain pour les pilotes et copilotes du groupe T1A
- Le Trophée Rallye 4x4 pour les pilotes et copilotes des groupes T2, T2B, T2B+
- Le challenge Rallye 2 roues motrices pour les pilotes et copilotes du groupe T1B
- Le challenge SSV pour les pilotes et copilotes du groupe SSV
- Le Championnat de Ligue Poitou Charentes
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue Poitou Charentes

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications.

Vérification administratives : le 06.10.2017 de 15 h 45 à 17 h 55

Lieu : Salle des Fêtes de Saint Palais sur Mer

**Les horaires de convocation seront impérativement à respecter au CH A d'entrée de vérifications administratives.** (heure idéale) (à consulter sur [www.dunesetmarais.com](http://www.dunesetmarais.com))

Vérifications techniques : le 06.10.2017 de 16 h 45 à 19 h 10

Lieu : Parking Centre Leclerc, Rue Lavoisier, Route de Saintes à Royan

## NOTE IMPORTANTE

Le déchargement des voitures de course se fera obligatoirement sur le parking à proximité de la Salle des Fêtes de Saint Palais.

Le chargement des voitures de course après le parc fermé final se fera obligatoirement sur le parking à proximité la Salle des Fêtes de Saint Palais.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Ulrich Leclerc, 17 Rue Auguste Rateau à Vaux/Mer (17640) Taux horaire : 60 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

### 3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

#### 3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 40ème RALLYE DUNES ET MARAIS doit adresser la demande d'engagement ci jointe dûment complétée (et correctement renseignée) avant le Vendredi 22 Septembre 2017 minuit (cachet de la poste faisant foi).

**A.S.A. AUGIAS « Côte de Beauté »**

**BP 40011**

**17120 COZES**

TEL : +33546908154 FAX : +330546908054 Mail : [dunesetmarais@yahoo.fr](mailto:dunesetmarais@yahoo.fr)

**IBAN : FR76 1551 9390 8700 0211 1390 128 BIC: CMCIFR2A**

Les fax devront être confirmés par l'engagement réglementaire accompagné de son règlement dans les délais imposés par le règlement.

En cas de liste d'attente, ne seront pris en priorité que les concurrents ayant acquitté leurs droits d'engagement.

#### 3.1.10P

Le nombre d'engagés est fixé à : 130 voitures

#### 3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **480 euros**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **960 euros**

#### 3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### 3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

### 3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

Rappel : Du fait de l'attribution des numéros à l'année, les numéros de course sont à la charge des concurrents et ne sont pas fournis par l'organisateur.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

### 4.3P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour des raisons de sécurité, de respect des riverains et des communes traversées, **l'assistance est INTERDITE en dehors des parcs ou zone d'assistance.**

**UN SEUL véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé dans les parcs d'assistance.**

**Pour ce véhicule, il sera OBLIGATOIRE de coller, en haut à gauche du pare brise, le macaron « ASSISTANCE avec N° » fourni par l'organisation. Des pénalités de 50 € et 30 secondes seront appliquées à l'équipage si le règlement n'est pas respecté.**

### 4.6 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. Description

Le 40° Rallye DUNES ET MARAIS représente un parcours total 348.600 kms, dont 252.280 kms de liaison. Ce rallye est divisé en 2 étapes et 4 sections et comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 96.320 kms de spéciales.

Les épreuves spéciales sont :

### Etape 1 : Samedi 07 Octobre 2017

1ère section :	ES 1 : Maison Neuve	8.130 kms
	ES 2 : Prezelle	8.340 kms
	ES 3 : Les Alluchons	7.500 kms
2ème section :	ES 4 : Maison Neuve	8.130 kms
	ES 5 : Prezelle	8.340 kms
	ES 6 : Les Alluchons	7.500 kms

### Etape 2 : Dimanche 08 Octobre 2017

3ème section :	ES 7 :	8.640 kms
	ES 8 : Brie	11.900 kms
	ES 9 : Maubeuge	3.650 kms
4ème section :	ES 10 : Jaffe	8.640 kms
	ES 11 : Brie	11.900 kms
	ES 12 : Maubeuge	3.650 kms

## 6.2P. RECONNAISSANCES

*Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.*

### 6.2.6P

Les reconnaissances auront lieu :

- Mercredi 4 octobre de 13 h à 19 h
- Jeudi 5 octobre de 8 h à 19 h
- Vendredi 6 octobre de 8 h à 15h45

Seules les reconnaissances pédestres, VTT, motos et QUADS homologués sont autorisées. Tous les véhicules possédant un volant et deux sièges côte à côte sont interdits. **Vous devrez présenter les cartes grises des véhicules participant aux reconnaissances pour remise de l'autocollant.**

Chaque équipage recevra avec la remise des road book des bracelets qu'il devra garder la durée des reconnaissances ainsi que les autocollants pour les quads et motos de reconnaissances. Seuls les porteurs de ces bracelets et autocollants seront autorisés à reconnaître les spéciales. Des contrôles seront effectués.

Une reconnaissance en convoi, encadrée par des véhicules de l'organisation, sera mise en place le vendredi 6 Octobre à 8 h 00 (sous réserve des conditions météo).

Le rendez vous est à l'Aérodrome de Royan-Médis à 7 h 45. (départ à 8 h 00). Seuls les pilotes et copilotes y seront autorisés.

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

### 7.1.8P

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance. (sur présentation carte grise et attestation d'assurance)

LIEU : Relais de Bel Air, Station AVIA, RD 730 à Grézac (prés de Cozes)

- Mercredi 4 Octobre de 13h à 18 h
- Jeudi 5 Octobre de 9 h à 18 h.
- Vendredi 6 Octobre de 9h à 12 h

## 7.2P Disposition générales relatives aux contrôles :

### 7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont : commissaires ou juges de faits : chasubles orange ou jaune + badges avec fonction

## **7.6. Parc Fermé**

En complément de la réglementation générale des rallyes, lors d'un parc fermé de fin d'étape, les voitures ne disposant pas de porte étanche (filet) ou les voitures SSV, sont autorisées à mettre une bâche sur la voiture pour la protéger des éventuelles intempéries.

### 7.6.11P rappel des règles spécifiques rallyes tout terrain 2017

Lors de tout déplacement de la voiture, les portes doivent être fermées (réglementation technique 281/1.8).

- 1ère infraction 5 secondes
- 2ème infraction 30 secondes
- 3ème infraction exclusion + 160 €

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

Les concurrents sont informés que les cordes des virages et changements de directions ainsi que les extérieurs des chicanes seront protégées et matérialisées pour éviter le franchissement des limites de la route de course. Tout contact avec ces matérialisations ou leur franchissement sera considéré comme un non-respect de la route de course.

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.\*

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

### 10.1P : Remise des Prix

La remise des prix se déroulera le Dimanche 08 Octobre 2017 salle des Fêtes de Saint Palais Sur Mer, après l'arrivée du dernier concurrent sur le classement final provisoire de l'épreuve.

Les tableaux ci-dessous indiquent le montant des primes d'arrivée prévues pour un nombre de 130 équipages partants soit **17175 €** (pour 90 équipages partants : 9 990 €)

Le montant des primes distribuées sera calculé en fonction du nombre de partants.



## **Prix distribués pour 130 partants**

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch	295 €	235 €	180 €	135 €	120 €	105 €	90 €	75 €	1 235 €	
<b>Groupes (T1A - T1B - T2/T2B et T2B+et SSV)</b>										
Si au moins 5 partants	665 €	515 €	370 €						6 200 €	
Si au moins 10 partants				295 €	220 €				2 060 €	
Si au moins 15 partants						165 €	120 €	75 €	1 440 €	
<i>total arrivée + groupe</i>	960 €	750 €	550 €	430 €	340 €	270 €	210 €	150 €		
<b>Classe</b>	<b>Nbre de classes</b>	21								
Si au moins 3 partants	120 €								2 520 €	
Si au moins 5 partants		65 €							1 365 €	
Si au moins 7 partants			55 €						1 155 €	
									<b>Total</b>	<b>15 975 €</b>
									avec les prix particuliers	<b>17 175 €</b>
<b>Prix particuliers</b>										
legend group ou performances									<b>Total</b>	<b>600 €</b>
Prime de participation										<b>600 €</b>
									<b>Total théorique distribué</b>	<b>17 175 €</b>

## **Prix distribués pour 90 partants**

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch	165 €	130 €	100 €	75 €	65 €	55 €	50 €	40 €	680 €	
<b>Groupes (T1A - T1B - T2/T2B et T2B+et SSV)</b>										
Si au moins 5 partants	370 €	285 €	205 €						3 440 €	
Si au moins 10 partants				165 €	125 €				1 160 €	
Si au moins 15 partants						90 €	65 €	40 €	780 €	
<i>total arrivée + groupe</i>	535 €	415 €	305 €	240 €	190 €	145 €	115 €	80 €		
<b>Classe</b>	<b>Nbre de classes</b>	21								
Si au moins 3 partants	65 €								1 365 €	
Si au moins 5 partants		35 €							735 €	
Si au moins 7 partants			30 €						630 €	
									<b>Total</b>	<b>8 790 €</b>
									avec les prix particuliers	<b>9 990 €</b>
<b>Prix particuliers</b>										
legend group ou performances									<b>Total</b>	<b>600 €</b>
Prime de participation										<b>600 €</b>
									<b>Total théorique distribué</b>	<b>9 990 €</b>

Les prix arrivée scratch et groupes sont cumulables.

Les prix de classe ne sont pas cumulables avec les prix arrivée scratch , groupes et prix particuliers.

Les prix de groupes et de classes seront attribués s'il y a minimum 5 partants dans le groupe et 3 partants dans la classe.

Les prix de classe, groupes, primes et prix particuliers ne sont pas cumulables, il sera attribué le prix le plus élevé.

### PRIMES DE LEGEND GROUP

PRIME LEGEND GROUP  
Attribuée aux véhicules  
T1A – T1B –  
Passeport technique avant 2001

<b>1<sup>er</sup> T1A</b>	<b>2<sup>ème</sup> T1A</b>	<b>3<sup>ème</sup> T1A</b>
150 €	100 €	50 €
<b>1<sup>o</sup> T1B</b>	<b>2<sup>ème</sup> T1B</b>	<b>3<sup>ème</sup> T1B</b>
150 €	100 €	50 €

### PRIMES DE PARTICIPATION

Il est instauré une prime de participation d'un montant respectif de 50 euros, pour un total de 600 euros. Ces primes sont conservées en cas d'abandon et ne sont pas cumulables.

En cas d'ex aequo, la prime sera remise à celui qui aura signé le meilleur temps à la première ES.

Tout équipage recevant une pénalité sur la spéciale donnant droit à la prime annule l'attribution.

En cas d'annulation ou de neutralisation des spéciales, les primes des ES concernées par le tableau ci-dessous ne seront pas distribuées.

<b>ES 1</b>	<b>Trophée 4x4</b>	<b>Avant dernier</b>	<b>ES 7</b>	<b>Championnat</b>	<b>35°</b>
<b>ES 2</b>	<b>Challenge 2RM</b>	<b>Avant dernier</b>	<b>ES 8</b>	<b>Trophée 4x4</b>	<b>10°</b>
<b>ES 3</b>	<b>Championnat</b>	<b>Avant dernier</b>	<b>ES 9</b>	<b>Challenge 2RM</b>	<b>12°</b>
<b>ES 4</b>	<b>Championnat</b>	<b>42°</b>	<b>ES 10</b>	<b>Trophée 4x4</b>	<b>8°</b>
<b>ES 5</b>	<b>Trophée 4x4</b>	<b>12°</b>	<b>ES 11</b>	<b>Challenge 2 RM</b>	<b>10°</b>
<b>ES 6</b>	<b>Challenge 2 RM</b>	<b>15°</b>	<b>ES 12</b>	<b>Championnat</b>	<b>30°</b>

Les prix et primes seront envoyés par virement bancaire après le rallye.

(merci de transmettre avec la demande d'engagement le RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE/IBAN ou vous souhaitez voir effectuer le virement).

### 10.2P : Coupes

Coupes et challenges repartis comme suit sur la base du classement scratch provisoire.

1. 2 coupes aux 8 premiers du classement Groupe T1
2. 2 coupes aux 6 premiers du classement Trophée 4x4
3. 2 coupes aux 6 premiers du classement Challenge 2RM
4. 2 coupes aux 5 premiers du classement T3-SSV
5. 1 coupe au 3 premiers des Legend Group
6. 1 coupe au premier de chaque classe (non cumulable avec les coupes de scratch, trophée et challenge)
7. 2 coupes dames (pilote et copilote)
8. 1 coupe au premier équipage étranger
9. 10 coupes commissaires (remises au repas du samedi soir)
10. De nombreuses coupes aux classés non bénéficiaires des coupes personnelles ci-dessus.

Les coupes non retirées lors de la remise des prix seront perdues si l'équipage n'est pas dûment représenté.

07.08.2017